



COMMISSION DÉPARTEMENTALE FOOTBALL D'ANIMATION

RÉUNION DU 5 FEVRIER 2024

Présents : Mme Gontarczyk (Présidente)
M Sénécal - M Le Nagard

Assiste : Mme Escroignard (Comité)

Excusés : Mme Bastos - M Allard (CTDAP)

INFORMATION IMPORTANTE

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

INFORMATIONS

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

La liste des joueurs licenciés - issue de FOOTCLUB avec les photos - doit être présentée avant chaque début de compétition :

[U 6 – U7] – [U8 – U9] – [U10 – U11] – [U12 – U13]

RAPPEL

Toutes les feuilles de plateaux et feuilles de présence des clubs doivent être enregistrées sur FAL.
Aucun document ne doit être envoyé par courrier, mail ou déposé au DVOF. La commission ne pourra plus prendre en compte ces documents.

En cas de non-respect de ces consignes les clubs s'exposent à une amende après 2 réclamations par FAL sur footclub.fr.

La commission rappelle aux clubs de respecter les horaires d'arrivée sur les rencontres de plateaux ou critérium ainsi que le nombre d'enfants prévus.

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis soir à partir de 18 h 00, nous vous demandons d'adresser vos mails ou fax avant 16 h 00, pour être traités le soir même.



COURRIER DES CLUBS

COURDIMANCHE AS : Mail du 02 02 01 24

Pris note de votre interrogation concernant la modification du nombre de vos équipes U10/U11. La commission a reçu un mail de votre club le 18 12 23 pour l'engagement de vos équipes pour la 2^{ème} phase et il était bien écrit 2 équipes U10/U11.

Après vérification, la commission intègre vos équipes 3 & 4 en série 2 poule A & B.

Votre équipe 3 prend la place de l'exempt poule A et votre équipe 4 remplace l'exempt poule B.

Les matchs pour ces 2 équipes débiteront après les vacances scolaires de Février, soit le 02 03 24.

ECOUEEN FC : Mail du 30 01 24

Pris note de votre impossibilité de recevoir un centre du plateau U6/U7 du 03 02 24

ENTENTE BOISSY CHARS : Mail 31 01 24

Pris note de la fermeture de vos installations jusqu'au 05 03 24

ENTENTE SSG : Mail du 05 02 24

Pris note de votre impossibilité de jouer le match de critérium U12 Avenir contre FRANCONVILLE FC.

La commission reporte cette rencontre au 01 06 24

FRETTOISE ES : Mail du 30 01 24

Pris note de votre interrogation sur le déplacement de vos équipes U6/U7 pour le plateau

FONTENAY FC : Mail du 26 01 24

Pris note de votre demande concernant l'amende pour non-envoi de feuilles de critérium U10/U11. Après vérification, la commission transmet au secrétariat pour annulation de l'amende.

FONTENAY FC : Mail du 05 02 24

Pris note de votre information concernant le mail pour plateau du 13 01 24. C'est un mail automatique qui vient de FAL

GONESSE RC : Mail du 01 02 24

Pris note du forfait avisé de votre équipe U13 Avenir sur match du 03 02 24 contre VIARMES ASNIERES OL

JOUY FC : Mail du 05 02 24

Pris note de l'absence de tablettes sur les rencontres de critérium U12/U13 du 03 02 24 à l'ENTENTE SSG. La commission attend les feuilles de match papier

OSNY FC : Mail du 05 02 24

Pris note de votre de désengager 2 équipes U9 sur les prochains plateaux

PARMAIN AC : Mail du 31 01 24

Pris note du dépôt de la feuille de présence de vos U9 dans FAL sur centre du plateau du 09 12 23

PERSAN US : Mail du 02 02 24

Pris note de votre interrogation concernant la qualification de votre équipes 2 sur la Coupe du Comité U12. Les documents concernant votre équipe étaient en attente de vérification. La commission a intégré votre équipe 2 dans les résultats

PERSAN US : Mail du 31 01 24

Pris note de votre envoi des feuilles de présence de vos joueurs. La commission vous demande de vous reporter au mail reçu du secrétariat concernant le dépôt des feuilles de présence sur les centres U6/U7 – U8 & U9

PRESLES USL : Mail du 31 01 24

Pris note du forfait avisé de vos joueurs sur centre du plateau U6/U7 du 03 02 24



ROISSY US : Mail du 29 01 24

Pris note de votre demande de modification d'horaire concernant le critérium U12/U13. La commission transmet au secrétariat

SARCELLES AAS : Mail du 01 02 24

Pris note de votre demande de modification d'horaire des matchs de critérium U10/U11 série 4 et série 2 à 9H30.

ST BRICE FC : Mail du 29 01 24

Pris note de votre candidature pour les finales des Challenges U10 & U11, de la Coupe du Comité U12, du Festival Foot U13 et la JND

ST BRICE FC : Mail du 02 02 24

Pris note de la fermeture du terrain synthétique 3 pour travaux

ST PRIX ES : Mail du 28 01 24

Pris note de l'absence de tablettes sur les rencontres de critérium U12/U13 du 03 02 24 à MONTMORENCY FC. La commission attend la feuille de match papier

SOISY AM FC : Mail du 31 01 24

Pris note de votre demande de modification d'horaire des matchs de critérium U12/U13 série 4 et U12/U13 Avenir

VALLEE DE SAUSSERON : Mail du 05 02 24

Pris note de votre demande de modification de match U12/U13. La demande doit se faire via FOOTCLUBS puis EPREUVES – Compétitions Officielles et rencontres. La commission vous demande de voir rapidement par téléphone, avec le club de l'ENTENTE SSG pour choisir une date qui conviendrai aux 2 clubs.

VALLEE DE SAUSSERON : Mail du 02 02 24

Pris note de votre demande de recevoir des centres de plateaux U6/U7 et U8/ou U9. La commission vous demande d'adresser vos mails via la messagerie officielle du club directement au secrétariat du DVOF : secretariat@district-foot95.fff.fr et non via l'extranet de la Ligue.

VILLIERS FC : Mail du 31 01 24

Pris note du match non joué sur critérium U12/U13. La commission n'a pas reçu la FMI du match n° 27815120 joué ni la feuille de match papier. (Cf PV 2^{ème} appel)

VILLIERS FC : Mail du 03 02 24

Pris note des soucis rencontrés avec la FMI sur rencontres de critérium U12/U13 du 03 02 24 contre CERGY PONTOISE FC. La commission attend les feuilles de match papier

1^{er} APPEL DE FEUILLES DE CENTRE 2^{ème} Tour - CHALLENGE U10 & U11 du 27 Janvier 2024

CHALLENGE U11

Centre n° 16 à VAUREAL FCM

RESULTATS 2^{ème} Tour DU COMITE U12 du 13 Janvier 2024

Centre n° 1 : ST BRICE FC 2 – ST OUEN AS 1

Centre n° 2 : VAUREAL FCM 2 – ST LEU FC 1



- Centre n° 3** : CERGY PONTOISE FC 1 – FRANCONVILLE FC 1
- Centre n° 4** : ES HEREBLAY 1 – BEZONS USO 3
- Centre n° 5** : ARGENTEUIL RC 2 – SARCELLES AAS 2
- Centre n° 6** : BEZONS USO 1 – ERMONT AMS 2
SARCELLES AAS 1 : Disqualifiée car 3 nouveaux joueurs (Babacar N. – Moïse B. & Paul S.)
- Centre n° 7** : MONTMORENCY FC 1
ARGENTEUIL FC 1 : Disqualifiée car 3 nouveaux joueurs (Antony N. – Yassine M. & Rayan E.)
- Centre n° 8** : CERGY PONTOISE FC 3 – CORMEILLAIS ACS 2 - CERGY PONTOISE FC 2
- Centre n° 9** : VAUREAL FCM 1 - ECOUEN FC 2
- Centre n° 10** : ARGENTEUIL RC 1 – DEUIL ENGHIEU FC 2
- Centre n° 11** : ECOUEN FC 1 – PERSAN US 2
- Centre n° 12** : PERSAN US 1 – VILLIERS FC 2
- Centre n° 13** : GARGES FCM 2 – GONESSE RC 1
- Centre n° 14** : GOUSSAINVILLE FC 1 – SARCELLES AAS 3
- Centre n° 15** : Entente SSG 1 – ST BRICE FC 1
- Centre n° 16** : VILLIERS FC 1 – MONTIGNY FC 1

RESULTATS 1^{er} DU FESTIVAL FOOT U13 du 13 Janvier 2024

- Centre n° 1** : CERGY PONTOISE FC 1 – VILLIERS FC 1
- Centre n° 2** : ST OUEN AS 1 – ST LEU FC 1
- Centre n° 3** : Entente SSG 2 – Entente BEAUMONT MOURS 1
ST PRIX ES 1 : Disqualifiée car 2 joueurs mutés hors période (Enzo O. & Simon L.)
- Centre n° 4** : MARLY ES 1 – SOISY AM FC 2
- Centre n° 5** : CHAMPAGNE SFC 1 – SOISY AM FC 3
- Centre n° 6** : VILLIERS FC 3 – ST BRICE FC 3
- Centre n° 7** : ARGENTEUIL RC 1 – VAUREAL FCM 1
- Centre n° 8** : ERAGNY FC 1 – DEUIL ENGHIEU FC 1
- Centre n° 9** : JOUY FC 1 – PERSAN US 2
- Centre n° 10** : BRUYERES BERNES USM 1 – PERSAN US 1



Centre n° 11 : CERGY PONTOISE FC 2 – MONTSOULT BAILLET US 2
MENCOURT AS 1 : Disqualifiée car 2 joueurs mutés hors période (Noah R. & Noah J.)

Centre n° 12 : ARGENTEUIL FC 2 – ARGENTEUIL FC 4

Centre n° 13 : CERGY PONTOISE FC 3 – FRANCONVILLE FC 2 – MONTMAGNY FC 1

Centre n° 14 : SURVILLIERS AVENIR 1 – VIARMES ASNIERES OL 1 – OSNY FC 1

Centre n° 15 : Entente SSG 1 – Entente SSG 3 – BOUFFEMONT AC 2

Centre n° 16 : ARGENTEUIL FC 1 – FRANCONVILLE FC 3 – ERAGNY FC 2

Centre n° 17 : ECOUEN FC 2 – FONTENAY FC 1 – BEZONS USO 3

Centre n° 18 : COSMO TAVERNY 1 – NEUVILLE AS 1

Centre n° 19 : OSNY FC 2 – GROSLAY FC 1

Centre n° 20 : GONESSE RC 1
ST OUEUN AS 2 : Disqualifiée car 2 joueurs mutés hors période (Loreno T. & Kais Z.)

Centre n° 21 : ERMONT AMS 1 – SARCELLES AAS 2 – ARGENTEUIL RC 2

Centre n° 22 : SOISY AM FC 1 – ADAMOIS OL 1 – ST OEUN AS 3

Centre n° 23 : MONTIGNY FC 2 – MENCOURT AS 3
ROISSY US 1 : Disqualifiée car 2 joueurs mutés hors période (Kahil B. & Ali E.)

Centre n° 24 : ST BRICE FC 1 – EZANVILLE US 1

Centre n° 25 : THILLAY ESM 1 – GONESSE RC 3
VILLIERS FC 2 : Disqualifiée car 2 joueurs mutés hors période (Ihlan L. & Idriss K.)

Centre n° 26 : GARGES FCM 1 – ES HERBLAY 1

Centre n° 27 : SARCELLES AAS 1 – CORMEILLAIS ACS 1 – PONTOISIENNE JS 1

Centre n° 28 : ERMONT ACF 1 – BOUFFEMONT ACF 1 – PARMAN AC 1

MATCHS CRITERIUM REMIS

SAMEDI 6 AVRIL 2024

CRITERIUM U10/U11

ENTENTE BOISSY CHARS vs FRETTOISE ES : match n° 27809295

SAMEDI 27 AVRIL 2024

CRITERIUM U10/U11

ENTENTE BOISSY CHARS vs EAUBONNE CSM : match n° 27786162



SAMEDI 1^{ER} JUIN 2024

CRITERIUM U12 Avenir

ENTENTE SSG 22 vs FRANCONVILLE FC 22 : match n° 27785768

1^{er} APPEL DE FEUILLES DE CRITÉRIUM

CRITERIUM U13 Avenir

VIARMES ASNIERES OL 1 : 1^{er} appel de feuille de match n° 27785992 du 03 02 24 – critérium U13 Avenir contre GONESSE RC 1

CRITERIUM U10/U11

EAUBONNE CSM 5 : 1^{er} appel de feuille de match n° 27786158 du 03 02 24 – critérium U10/U11 série 1 contre SOISY AM FC 6

JOUY FC 7 : 1^{er} appel feuille de match n° 27786159 du 03 02 24 – critérium U10/U11 série 1 contre BONNEUIL ASC 1

MONTSOULT BAILLET US 1 : 1^{er} appel de feuille de match n° 27787020 du 03 02 24 – critérium U10/U11 série 2 contre DOMONT FC 2

ES HERBLAY 9 : 1^{er} appel feuille de match n° 27792126 du 03 02 24 – critérium U10/U11 série 3 contre ECOUEN FC 5

ERMONT AMS 5 : 1^{er} appel de feuille de match n° 27792285 du 03 02 24 – critérium U10/U11 série 3 contre MONTMORENCY FC 6

FOSES UF 1 – 2 – 3 & 4 : 1^{er} appel de feuilles de matchs n° 27808232 – 27808285 – 27808330 & 27808503 du 03 02 24 – critérium U10/U11 série 4 contre GROSLAY FC 1 – 2 – 3 & 4

ST PRIX ES 1 : 1^{er} appel de feuille de match n° 27808784 du 03 02 24 – critérium U10/U11 série 4 contre ERMONT ACF 1

BEZONS USO 5 & 6 : 1^{er} appel de feuilles de matchs n° 27808870 & 27809011 du 03 02 24 – critérium U10/U11 série 4 contre ST BRICE FC 5 & 6

THILLAY ESM 1 & 2 : 1^{er} appel de feuilles de matchs n° 27809311 & 27809356 du 03 02 24 – critérium U12/U13 série 2 contre ST BRICE FC 5 & 6

FONTENAY FC 1 & 2 : 1^{er} appel de feuilles de matchs n° 27809401 & 27809446 du 03 02 24 – critérium U12/U13 série 2 contre GOUSSAINVILLE FC 1 & 2

CORMEILLAIS ACS 1 : 1^{er} appel de feuille de matchs n° 27810667 du 03 02 24 – critérium U12/U13 série 3 contre ST PRIX ES 1

EAUBONNE CSM 1 – 2 & 3 : 1^{er} appel de feuilles de matchs n° 27810669 – 27810847 & 27811225 du 03 02 24 – critérium U12/U13 série 3 contre MONTMORENCY FC 1 – 2 & 3

MONTMAGNY FC 1 : 1^{er} appel de feuille de matchs n° 27814142 du 03 02 24 – critérium U12/U13 série 4 contre SOISY AM FC 2



ARGENTEUIL RC 4 & 5 : 1^{er} appel de feuilles de matchs n° 27814478 & 27814536 du 03 02 24 – critérium U12/U13 série 4 contre MONTIGNY FC 3 & 4

BEZONS USO 2 & 3 : 1^{er} appel de feuilles de matchs n° 27814562 & 27814684 du 03 02 24 – critérium U12/U13 série 4 contre PUISEUX LOUVRES FC 1 & 2

VILLIERS FC 2 – 3 - 4 & 5 : 1^{er} appel de feuilles de matchs n° 27815089 – 27815126 - 27815194 & 27815298 du 03 02 24 – critérium U12/U13 série 4 contre CERGY PONTOISE FC 2 – 3 – 4 & 5

GONESSE RC 2 : 1^{er} appel de feuille de matchs n° 27815087 du 03 02 24 – critérium U12/U13 série 4 contre ARGENTEUIL FC 2

ST BRICE FC 4 & 5 : 1^{er} appel de feuilles de matchs n° 27815193 & 27815297 du 03 02 24 – critérium U12/U13 série 4 contre VAUREAL FCM 3 & 4

2^{ème} APPEL DE FEUILLES DE PLATEAUX

PLATEAU U6/U7 DU 16 12 23

ES HERBLAY : 2^{ème} appel feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur centre n° 24 à ST LEU FC du 16 12 23

PLATEAU U9 NIVEAU 2 DU 09 12 23

BEZONS USO : 2^{ème} appel de la feuille de présence de vos joueurs U9 niveau 2 sur centre n° 9 à FRANCONVILLE FC

GAFEPB : 2^{ème} appel de la feuille de présence de vos joueurs U9 niveau 2 sur centre n° 9 à FRANCONVILLE FC

2^{ème} APPEL DE FEUILLES DE CRITÉRIUM

CRITERIUM U12/U13

FOSSÉS UF 3 : 2^{ème} appel de feuille de match n° 27810532 du 27 01 24 – critérium U12 série 3 contre DEUIL ENGHIEU FC 6

JOUY FC 1 : 2^{ème} appel de feuille de match n° 27814558 du 27 01 24 – critérium U12 série 4 contre BEZONS USO 2

VILLIERS FC 3 : 2^{ème} appel de feuilles de matchs n° 27815083 & 27815120 du 27 01 24 – critérium U12 série 4 contre PERSAN US 2

CERGY PONTOISE FC : 2^{ème} appel de feuille de match n° 27815086 du 27 01 24 – critérium U12 série 4 contre ARGENTEUIL FC 2

AMENDE

FOSSÉS UF : Non réception après 2 relances de la feuille de présence de vos joueurs U8 niveau 2 sur centre n° 5 du 09 12 23 à ECOUEN FC

Amende : 30€

PONTOISIENNE JS : Non réception après 2 relances de la feuille récapitulative du plateau et feuille de présence des joueurs U8 niveau 2 des clubs de MARCOUVILLE CITY CPA sur centre n° 15 du 09 12 23 à PONTOISIENNE JS

Amende : 30€ x 3 = 90€



MARCOUVILLE CITY CPA : Non réception après 2 relances de feuille de présence de vos joueurs U8 niveau 2 sur centre n° 15 du 09 12 23 à PONTOISIENNE JS

Amende : 30€

BEZONS USO : Non réception après 2 relances de feuille de présence de vos joueurs U8 niveau 2 sur centre n° 16 du 09 12 23 à ARGENTEUIL RC

Amende : 30€

BEZONS USO : Non réception après 2 relances de feuille de présence de vos joueurs U8 niveau 2 sur centre n° 17 du 09 12 23 à Entente SSG

Amende : 30€

BEZONS USO : Non réception après 2 relances de feuille de présence de vos joueurs U9 niveau 2 sur centre n° 4 du 09 12 23 à CERGY PONTOISE FC

Amende : 30€

ERMONT ACF : Non réception après 2 relances de feuille de présence de vos joueurs U9 niveau 2 sur centre n° 7 du 09 12 23 à Entente MMB

Amende : 30€

COURDIMANCHE AS : Non réception après 2 relances de feuille de présence de vos joueurs U9 niveau 2 sur centre n° 8 du 09 12 23 à ES HEBLAY

Amende : 30€

PONTOISIENNE JS : Non réception après 2 relances de feuille de présence de vos joueurs U9 niveau 2 sur centre n° 8 du 09 12 23 à ES HEBLAY

Amende : 30€

MONTSOULT BAILLET US : Non réception après 2 relances de la feuille récapitulative du plateau et feuille de présence de vos joueurs U9 niveau 2 sur centre n° 14 du 09 12 23 à MONTSOULT BAILLET US

Amende : 30€ x 2 = 60€

CORMEILLAIS ACS : Non réception après 2 relances de feuille de présence de vos joueurs U9 niveau 2 sur centre n° 19 à ST PRIX ES

Amende : 30€

MARCOUVILLE CITY CPA : Non organisation du centre n° 11 du plateau U9 niveau 2 du 09 12 23

Amende : 100€

BEZONS USO : Non réception après 2 relances de feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur centre n° 2 du 16 12 24 à ARGENTEUIL FC

Amende : 30€

BOUFFEMONT ACF : Non réception après 2 relances de feuille récapitulative du plateau U6/U7 du centre n° 6 du 16 12 24 à BOUFFEMONT ACF

Amende : 30€

MARCOUVILLE CITY CPA : Non réception après 2 relances de feuille récapitulative du plateau et feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur centre n° 8 du 16 12 24 à MARCOUVILLE CITY

Amende : 30€ x 2 = 60€



BEZONS USO : Non réception après 2 relances de la feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur centre n° 20 du 16 12 24 à ARGENTEUIL RC

Amende : 30€

SARCELLES AAS : Non réception après 2 relances de feuille récapitulative du plateau et feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur centre n° 22 du 16 12 24 à SARCELLES AAS

Amende : 30€ x 2 = 60€

MONTSOULT BAILLET US : Non réception après 2 relances de la feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur centre n° 27 du 16 12 24 au THILLAY ESM

Amende : 30€

ARGENTEUIL FC : 1^{er} forfait de vos équipes 7 - 9 & 10 sur matchs n° 27809058 - 27809148 & 27809193 – critérium 10/U11 du 03 02 24 contre ROISSY US 1 – 3 & 4

Amende : 15€ x 3 = 45€

APPEL A CANDIDATURE

La commission est à la recherche de clubs qui souhaiteraient organiser les compétitions

ci-dessous :

Finale Départementale du Festival Foot U13 & U13F le Samedi 5 Avril 2024

Finale Départementale des Challenge U10 & U11 le Samedi 27 Avril 2024

Finale Départementale de la Coupe U12 le Mercredi 8 Mai 2024

Journée Nationale U6 & U7 le Samedi 8 Juin & Dimanche 9 Juin 2024

Prochaine Réunion LUNDI 12 FEVRIER 2024